

Les pourparlers auront duré un peu plus d'une heure et demie. La réunion organisée hier après-midi, dans une salle de la préfecture a été "conclusive", selon Patrick Bressot, directeur régional d'EDF.

L'état de délabrement de l'appontement Saint-Joseph (lire notre édition d'hier) nécessitait la prise de décisions fortes et immédiates. Elles ont été actées à l'issue des discussions qui ont réuni les représentants de la chambre de commerce et d'industrie de la Corse, d'EDF et du dépôt pétrolier de la Corse (DPLC).

La première officialise le transfert de la zone de dépôtage vers la baie du Ricanto à l'horizon 2023. Après des années de paroles vaines et de projets avortés, c'est la première fois que les opérateurs (EDF, DPLC, Lafarge) s'engagent à déménager du site de Saint Joseph.

"Les contrats qui délivrent les autorisations d'outillage des industriels sur l'appontement Saint Joseph arrivent à échéance à la fin de l'année 2018, précise Paul Marcaggi, président de la CCI. En tant que concessionnaire de l'appontement, j'y appose ma signature, au même titre que Gilles Simeoni puisque la Cdc est propriétaire de la structure. Au moment de les renouveler, le président de l'Exécutif et moi-même veillerons à ce qu'ils soient assortis d'un engagement écrit de la part des opérateurs pour valider ce déménagement".

Déménagement fin 2020 pour le dépôt pétrolier ?

Pour des questions pratiques et financières, le calendrier se calque sur la livraison de la future centrale électrique d'EDF, sur le site du Vazzio, prévue en 2023.

"La centrale actuelle fonctionne au fuel lourd. La nouvelle passera au fuel léger. Ce sont deux systèmes d'alimentation différents. Les représentants d'EDF souhaitent que le déménagement se fasse au moment de la livraison de la nouvelle centrale, pour ne pas effectuer des travaux qui seraient obsolètes au moment de la transition", explique Paul Leonetti, élu consulaire et territorial.

En revanche les ravitaillements de DPLC, également situé sur la route du Vazzio, pourraient s'opérer depuis le Ricanto sans attendre 2023. C'est du moins la volonté de la CCI.

"Nous aimerions que cela se fasse avant, précise Marie-Louise Giudicelli, directrice des ports à la CCI. Le comité technique doit clarifier la réalité du délai nécessaire au raccordement de 300 mètres de canalisation au large du Ricanto. Le DPLC es-

time qu'il lui faudrait 5 ans. De notre côté, si les instructions réglementaires sont prises au titre de l'urgence, nous estimons que cela peut être fait pour la fin 2020."

La première réunion du comité technique aura lieu le 20 novembre prochain. La création de cette instance de gouvernance, doublée d'un comité de pilotage, a également été approuvée au cours de la réunion d'hier. "Cela permet d'accélérer les prises de décision", confie Paul Marcaggi.

Des aménagements transitoires entrepris dès aujourd'hui

Car les dégâts de la tempête Adrian ont activé l'état d'urgence, fragilisant un peu plus l'appontement Saint Joseph, au bord de la rupture. "L'ouvrage est pollué en son cœur, des travaux de renforcement sont inévitables", précise Marie-Louise Giudicelli.



En 2023, les pétroliers et gaziers ne dépoteront plus à Saint Joseph. Les intempéries du 29 octobre ont détérioré le ponton, déjà fragilisé. Des travaux seront rapidement réalisés pour assurer la phase transitoire.

cell. En attendant 2023, il faudra bien poursuivre les ravitaillements depuis la zone actuelle de dépotage. Des mesures transitoires ont été arrêtées hier. "Nous sommes tombés d'accord sur la nature des travaux à réaliser rapidement pour éviter la rupture d'approvisionnement", confirme Patrick Bressot.

Ainsi, dès ce matin, des aménagements seront entrepris sur le ponton. La travée

numéro 3, fortement endommagée par les intempéries, a été consignée. Les opérateurs doivent donc raccourcir les pipes et s'y raccorder à l'aide de flexibles. La possibilité d'accoster les pétroliers et gaziers sur le versant gauche du ponton existe également. Quant aux cimentiers, ils déchargeront désormais depuis le port de commerce.

JEAN-PHILIPPE SCAPULA